

# Programme de sortie de vacance de logements locatifs privés



## Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes,  
des Mobilités et de l'Habitat – Service Habitat  
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tel : 02 28 85 86 02

[karine.desaintmichel@vendee.fr](mailto:karine.desaintmichel@vendee.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Remettre sur le marché des logements vacants en vue d'une location à loyer modéré.

### TYPE D'AIDE

Subvention d'investissement

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires bailleurs au sens de la réglementation de l'Anah, Sociétés Civiles Immobilières, Sociétés par actions simplifiées dont le logement est vacant depuis plus d'un an.

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions principales :

- Le logement doit être vacant depuis plus d'un an à la date de dépôt de la demande de subvention auprès de l'Anah.
- Le logement doit être conventionné avec l'Anah avec ou sans travaux.
- L'étiquette énergétique établie à l'occasion de la mise en location ou réalisée après travaux de rénovation soit au minimum D.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Une aide départementale égale à 1 500 € accordée aux propriétaires bailleurs pour la remise en location du logement vacant.

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 240 000 €

---

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

En 2023 : 68 projets subventionnés pour un montant de 150 000 €.

